

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 MAI 2010

Tirage au sort des Jurés d'assises 2011:

La liste annuelle du jury criminel de chaque département est dressée à partir d'un tirage au sort effectué sur les listes électorales des Communes ou regroupement de communes en fonction de l'importance démographique. Suivant l'arrêté préfectoral du 29 avril 2010 fixant la répartition par commune ou regroupement de communes, le tirage au sort s'est déroulé au cours de la séance du conseil municipal du 19 mai pour les communes de Poligné et Messac. 9 électeurs dont 4 de MESSAC et 5 de POLIGNE ont été ainsi désignés et sont susceptibles de figurer sur la liste 2011 des jurés d'assises sont :

I -URBANISME :

1-) Déclarations d'intention d'aliéner présentées par :

Le conseil municipal a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption à l'occasion des aliénations suivantes :

- Un terrain cadastré section YS n°20, au village de La RUAIS, comprenant une maison d'habitation;
- Un terrain à bâtir cadastré section ZK N°370 sise 17 Rue Pitrel, ;
- deux terrains cadastrés section YS 314 et YS 334 sis dans la zone d'activités du clos de la barre ;
- Un terrain cadastré section ZY 194 P, au village de la Gaucherais,
- Un terrain cadastré YB N°16 la binoterie, rue du Bois Jacquelin.
- Une propriété cadastrée section AD 358-359-360 Rue des Templiers, comprenant une maison d'habitation Rue des Templiers.

Vente d'un terrain communal 2 Rue Richemont : Avis favorable est donné à la proposition de vendre ce terrain issu du lotissement des Hautes Folies moyennant le prix de 34 300 €

2-) ZAC de la Gare ; convention d'études en vue de l'élaboration du cahier des charges préalable au recrutement d'un aménageur : au stade d'avancement de l'étude des offres de prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, 2 bureaux répondent au cahier des charges. Des précisions restant à apporter sur le contenu de la prestation, il est décidé de surseoir à la décision pour préciser le projet au sein de la municipalité. Par ailleurs, une information est donnée concernant les pourparlers engagés auprès de propriétaires concernés à l'intérieur du périmètre de la ZAC.

3-) Modernisation de la Gare SNCF : présentation du rapport de la 1^{ère} phase d'étude en vue de la création d'un passage souterrain comprenant une 1^{ère} partie, à charge de RFF, pour sécuriser la traversée des voies principales et un prolongement, à charge des collectivités, destiné à une liaison inter-quartiers pour l'aménagement de parkings complémentaires. Le projet d'ouvrage souterrain « ferroviaire » est envisagé sur une longueur de 18 mètres, de 3 mètres de largeur et 2.50 mètres de hauteur. Son accès conforme aux normes pour personnes à mobilité réduite comprend 2 escaliers sur le quai voie 1 et sur le quai voie 2 / voie 4, 1 rampe sur le quai voie 1 et un ascenseur le quai voie 2 Voie 4. Le montant prévisionnel du coût de l'opération de la 1^{ère} tranche « sécuritaire » s'élève à 2 920 000 €. Le coût de la 2^{ème} tranche serait du même ordre.

4) Vente d'un lot du lotissement communal « Le Domaine d'Ahaut 1 » :

La vente des lots des 2 lotissements du Domaine d'Ahaut ont bénéficié d'une subvention départementale accordée, à cette période, au titre de soutien aux communes en déclin démographique. En contrepartie, les acquéreurs s'engageaient à habiter le logement pendant une période de 5 années à compter de son achèvement ou à reverser à la commune le montant de l'aide.

Un lot est actuellement en vente avant le terme du délai fixé. Après un vote, à main levée, le conseil municipal décide de solliciter auprès du vendeur la restitution de la moitié de la participation représentant un montant de 1525 €

II- BATIMENTS COMMUNAUX ET VOIRIE:

1-) Bail de la cellule commerciale au profit de Mme BOIXEL, institut d'esthétique :

M. le Maire est autorisé à signer le bail à intervenir entre la commune et Mme BOIXEL pour la mise à disposition d'une cellule commerciale de Bonabry à usage d'institut d'esthétique, à compter du 1^{er} juin 2010.

2-) Bail des nouveaux locaux de la poste : la proposition d'un bail en l'état futur d'achèvement moyennant un loyer annuel de 15 000 € HT est adoptée à l'unanimité.

3-) Réhabilitation Propriété BARONNET Baux des 3 logements locatifs:

Ces 3 logements ont fait l'objet d'une convention avec l'Etat permettant de bénéficier : du taux de TVA réduit (5.5%) ; de subventions (49 500 €) ; d'un prêt de 130 000 € au taux de 2.55% sur une durée de 30 ans ; pour un coût total de travaux d'environ : 190 000 € HT
En contrepartie, la commune doit réserver les logements aux bénéficiaires dont les revenus n'excèdent pas les plafonds prévus au titre de l'attribution des logements sociaux (ART. R 331-12 du code de la construction) et à fixer les loyers en application de l'ART. R . 353-16 du code de la construction et de la l'Habitat.

M. le Maire est autorisé à signer les baux à intervenir sur la base des loyers fixés à =
1 logement au RDC de 61.03 m² x 5.11 € = 311.86 €
1 logement à l'étage de 41.51 m² x 5.11 € = 212.12 €
1 logement à l'étage de 35.78 m² x 5.11 € = 182.83 €

4-) Accessibilité du cadre de vie aux personnes handicapées ou à mobilité réduite :

Dans le cadre de la démarche engagée, des réunions de formation et d'information vont se dérouler en 2010. Rappel sur le recensement et le diagnostic des ERP communaux par catégorie ; M. Yves BEAUDOUIN, adjoint, est chargé de constituer une commission avec des représentants extra-municipaux pour le suivi du dossier.

5-) Marché pour travaux de construction de la Voie Communale de La Ruais : après avoir entendu le rapport de la procédure engagée pour les travaux de construction de la voie communale de la Ruais, le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise SCREG moyennant un montant global de 46 455 € HT, tranche ferme plus conditionnelle.

Rappel concernant la vitesse excessive dans l'agglomération. Les membres de la commission voirie sont chargés d'étudier les moyens pouvant être mis en œuvre à différents points pour imposer une réduction de la vitesse des véhicules.



6-) Sinistre sur le retable de l'église : à la suite de l'accord de prise en charge de la réparation du sinistre subi au cours des travaux de réhabilitation de l'église, le conseil municipal décide la réalisation de mesures conservatoires complémentaires du tableau moyennant le financement suivant :

Participations : 3557 € dont Région = 527 € ; Département = 1449 € ; Etat = 1581 €
Autofinancement communal = 2746 €

III -FINANCES ó AFFAIRES SCOLAIRES -PERSONNEL COMMUNAL- :

1- Demande de subvention départementale pour l'acquisition d'ouvrages à la bibliothèque : un crédit de 5 000 € est inscrit au budget de l'exercice 2010 dont 1 500 € concernent l'acquisition de livres mis à disposition des jeunes à titre gratuit. Le conseil municipal sollicite la participation départementale au titre du contrat de territoire avec la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et du Semnon.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Réforme des collectivités territoriales :** rapport des réunions de présentation du projet qui se sont tenues à Pipriac et Bain de Bretagne. A l'unanimité, les élus sont favorables à l'étude des scénarios permettant d'envisager de rassembler les 2 communes de Messac et Guipry au sein d'une même intercommunalité.
- **Commission Jeunesse :** 2 référents sont désignés : M. Dominique VIGNON et Jean-Bernard LEFEVRE.
- **Développement économique :** 2 référents sont désignés : M. Thierry BEAUJOUAN et Claude GUILLOIS
- Pour information : prochaine séance du Conseil Municipal le MARDI 15 JUIN ;

Samedi 5 juin à 20H45: concert de musique classique en l'église de Messac par l'harmonie cheminote de Rennes